



Conseillers spéciaux du président Hery. De g à d r.: Jaoharison Randrianarivony, nommé par décret, Hervé Rabehantiriny et Willy Rakotomalala, nommés sans figure, pourtant, sur aucune liste officielle. Mais ils ont des cartes de visites portant le drapeau de Madagascar et les armoiries nationales et comme titre: "Conseiller spécial du PRM"

Après les quelques révélations en malgache de [Rinah Rakotomanga](#) hier, il semble de plus en plus certain que les acteurs tournant autour de cette affaire Houcine Arfa se sont tellement fait des croche-pieds les uns les autres qu'il fallait bien trouver des boucs émissaires. Je parle au pluriel et non au singulier. De tous les noms qu'elle a cités dans son «*droit de réponse*»

-mais est-elle impliquée directement dans cette affaire, pour s'être arrogé ce droit ?- il y a ceux de deux victimes qui sont devenus le centre d'une affaire qui n'a même pas sa raison d'être. Sauf pour éloigner tout le monde de la vérité. Et celle-ci n'est pas très jolie.

Après la présentation que j'ai faite de Vonjy Todisoa Randriamaromanana ( [ICI](#) ), vous comprendrez que c'est un jeune homme qui est victime de trop d'étalages «*techniques*»

. Malheureusement, il est tombé sur des rapaces, très voraces mais qui ont un pouvoir entre les mains. Celui de conseillers spéciaux du président Hery Rajaonarimampianina. Des individus dont on parle peu sinon pas du tout alors qu'ils sont à la base même de cette «*Arfagate*»

, pour reprendre le terme de Rinah. En réalité, il faudrait plutôt tout recentrer et l'appeler l'affaire Hervé Rabe. Rappelez-vous, ce n'était sans raison que j'avais publié sa carte de visite (La Gazette de la Grande île du samedi 10 février 2018).

Expéditeur: Willy Randrianarivony  
Date: 21 février 2018 11:45:30 (UTC+2)  
N: "Willy le Rabehantiriny" <willy@madagascar.gov>  
C: "Hery Rabehantiriny" <heri@madagascar.gov>

Mes chers Ministres,

Je reviens vers vous après avoir lu votre réponse à mon mail en votre possession, concernant la situation actuelle de la société VO à Madagascar 2018, sans aucune réponse de votre part.

Quant à la situation de l'entreprise "Arfagate" au regard de vos parents, je regrette de ne pouvoir vous en parler, mais je suis sûr que vous le savez déjà. Je vous prie de transmettre mes salutations à vos parents et de leur dire que je suis sûr qu'ils sont très bien.

En fait, je suis sûr que vous savez déjà que VO est une entreprise qui a été créée par votre père et que VO est une entreprise qui a été créée par votre père et que VO est une entreprise qui a été créée par votre père.

Je ne veux plus être l'acteur principal de ce jeu, mais je suis sûr que vous le savez déjà. Je vous prie de transmettre mes salutations à vos parents et de leur dire que je suis sûr qu'ils sont très bien.

Malheureusement, je suis sûr que vous le savez déjà. Je vous prie de transmettre mes salutations à vos parents et de leur dire que je suis sûr qu'ils sont très bien.

Je vous prie de transmettre mes salutations à vos parents et de leur dire que je suis sûr qu'ils sont très bien.

Je vous prie de transmettre mes salutations à vos parents et de leur dire que je suis sûr qu'ils sont très bien.

Je vous prie de transmettre mes salutations à vos parents et de leur dire que je suis sûr qu'ils sont très bien.

Je vous prie de transmettre mes salutations à vos parents et de leur dire que je suis sûr qu'ils sont très bien.

Je vous prie de transmettre mes salutations à vos parents et de leur dire que je suis sûr qu'ils sont très bien.

Je vous prie de transmettre mes salutations à vos parents et de leur dire que je suis sûr qu'ils sont très bien.

Je vous prie de transmettre mes salutations à vos parents et de leur dire que je suis sûr qu'ils sont très bien.

Je vous prie de transmettre mes salutations à vos parents et de leur dire que je suis sûr qu'ils sont très bien.

Je vous prie de transmettre mes salutations à vos parents et de leur dire que je suis sûr qu'ils sont très bien.

Je vous prie de transmettre mes salutations à vos parents et de leur dire que je suis sûr qu'ils sont très bien.

Je vous prie de transmettre mes salutations à vos parents et de leur dire que je suis sûr qu'ils sont très bien.

Je vous prie de transmettre mes salutations à vos parents et de leur dire que je suis sûr qu'ils sont très bien.

Je vous prie de transmettre mes salutations à vos parents et de leur dire que je suis sûr qu'ils sont très bien.

Je vous prie de transmettre mes salutations à vos parents et de leur dire que je suis sûr qu'ils sont très bien.

## FORMAT PLUS GRAND ICI

----- Forwarded message -----  
From: "Vonjy Todisoa" <vonjytodisoa@gmail.com>  
Date: 30 Sep 2016 10:07  
Subject: "VIE MADAGASCAR - SITUATION du 19/09/2016"  
To: "Willy M. Rakotomalala" <willymra@gmail.com>  
Cc: "Herve Rabehantsonry" <herverab@gmail.com>, <med.cous@mooc.mg>  
  
Bonjour Messieurs  
  
Après la Nième mails sans réponse ni considération de votre part  
Vous nous avez menti. (Pièce Jointe)  
  
Vous avez menti à son excellence Mr le Président de la République de Madagascar (Pièce Jointe)  
  
Je vais avoir une rencontre ce samedi 01 Octobre 2016 après la réception d'avoaloha, l'heure de vérité est absolue  
  
Cordialement  
Vonjy TODISOA

Comme un tripode de caméra, ils sont trois derrière une machination digne de Machiavel. Rinah Rakotomanga a révélé leurs noms hier donc. Il s'agit de Jaobarison Randrianarivony, Hervé Rabehantsonry et Willy Rakotomalala. Mais c'est le second qui constitue le cerveau, le maître d'œuvre de cette affaire mélangeant lutte de pouvoir et gros sous. La réalité est que le (trop) jeune Vonjy Todisoa a été obligé de porter plainte contre le «vazaha»

Houcine Arfa. La réalité est que les conseillers devaient de l'argent, beaucoup d'argent à Vonjy mais il ne lui a jamais répondu.

La réalité est qu'ils ont fait pression sur lui, d'une manière ou d'une autre et que cette histoire de dettes a rapidement été transformée en complot d'Etat par Hervé et Willy. Plaçant Houcine Arfa comme le grand méchant loup, vazaha en prime. L'implication directe de Jaobarison ne paraît pas, ici, mais il fait partie des magouilles de Sky One dont parle Vonjy lui-même.

Ainsi, au lieu de répondre aux mails insistants de Vonjy, quant à ses sous (il parle de 70.000 USD), Hervé et Willy, bien cités par Rinah Rakotomanga vont alors utiliser, dans un premier temps, Me Christian Raelina qui va vraiment jouer au grand méchant loup, lui, comme l'atteste les preuves que j'apporte. Après le Patrick du ministre des PTT, Nepatraike (une descente au domicile de ses parents «*infructueuse et dévastatrice* »), Me Raelina Christian F. débarque, à son tour, dans la famille Randriamaromanana avec le lieutenant Zo et ses acolytes. Jusque-là, aucune trace d'Houcine Arfa. Mais c'est lorsque Vonjy annonce dans un mail qu'il va rencontrer le président et que  
*«l'heure de vérité est absolue»*,

qu'Herve Rabe (surtout) et Willy Rakoto vont mettre en branle un plan diabolique dans lequel le vazaha Houcine Arfa sera le bouc émissaire parfait. Pour l'heure, le moment n'est pas venu de vous faire savoir qui a présenté Arfa au président Hery. Mais sachez qu'une liste de personnes à éliminer, écrite, pourtant, de la main de Hervé Rabe a suffi à faire d'Houcine Arfa celui qui a été décrit jusque par la ministre de la justice: un mercenaire, un sniper, bref un tueur. Et cela la

mayonnaise a si bien pris qu'une vitrine pare-balle a été utilisée à Mahamasina lors du défilé du 26 juin 2017. Mais comment le filoha Rajaonarimampianina peut-il gober tout ce que certains de ses conseillers lui racontent?

La révélation de Rinah, hier, est véridique: Mbola Rajaonah, autre conseiller présidentiel, figure dans cette liste! Pour l'heure, la place nous fait défaut et chaque chose en son temps. Du coup, en deux temps, trois mouvements, l'affaire Houcine Arfa est née. Je ne sais pas quelle sorte de pression pèse sur Vonjy, mais dans sa plainte contre Arfa pour «*extorsion de fonds, menace de mort, usage de faux, usurpation de titre et de fonction*»

, les noms de Hervé Rabehanitriony et Willy Rakotomalala ne figurent nulle part. De son côté, Me Haja Rakotoson, après la publication de mon dossier sur Vonjy (La Gazette de la Grande île du samedi 17 février 2018), est monté sur ses grands chevaux sur les réseaux sociaux. Or, à ce moment-là, je ne savais pas que Vonjy était son client. C'est lui qui s'est découvert tout seul et il devra désormais savoir que je ne suis pas un

«*simple journaliste*»

. La question n'est pas de défendre ou pas un

«*vazaha*»

mais d'appliquer le vrai droit. Déjà le français utilisé dans l'objet de la plainte contre Houcine Arfa et contre X -tout de même- ferait tordre de rire n'importe quel juriste francophone de la planète. Mais plus encore, étant donné qu'il n'y avait que des témoins à charge dont des membres de la famille de Vonjy, cela pue le faux témoignage à plein nez. Le nom d'Houcine est (trop) souvent cité alors qu'il n'y a aucune preuve de sa présence physique. Comme si on parlait d'une légende qui tue. Ce qui est plus que bizarre, très étrange même. Par ailleurs, il ne faut surtout pas que Me Haja Rakotoson oublie ce qu'extranéité veut dire... Cette

«*plainte respectueuse*»

sera très rapidement démontée, argument par argument.

Pour revenir à nos vrais moutons donc, Rinah Rakotomanga demande d'attendre «*sagement*», le procès du 9 mars 2018. Il n'y aura rien à attendre : Houcine Arfa, piégé par Hervé et Willy, devenu la brebis galeuse de choix (qu'ils ont cru et qu'ils pensent croire encore) verra sa condamnation confirmée. Ce qu'ils ne savent certainement pas, c'est que ce sera à partir de ce 9 mars 2018 que la justice française se mettra en branle. Et là, comme on dit: rira bien qui rira le dernier, la république française n'est pas une république bananière et sa justice est très indépendante. Alors? Ben que Rinah arrête avec sa manie de se prendre pour une journaliste d'investigation très informée. Surtout dans une affaire où à aucun moment son nom n'a été cité. Ensuite, que Me Haja Rakotoson ne croit pas que sa toge d'avocat le protégera contre la diffamation publique, révise son Droit et ne confond pas le Fihavanana avec la recherche de la justice. Allez à bon entendeur, salut les copains.

Mais cette affaire Houcine Arfa est loin d'être close. Bien au contraire et le président Hery

Rajaonarimampianina doit comprendre que ses ennemis ne sont pas ceux qu'on veut lui faire croire.

**Jeannot Ramambazafy – Article paru également dans «*La Gazette de la Grande île*» du mercredi 21 février 2018**



[CLIQUEZ ICI](#)



**CI-APRÈS LES AUTRES DOCUMENTS PUBLIES DANS LE JOURNAL PAPIER**

-----  
DOCUMENT N° 005/2017 RC 110/2017  
ORDONNANCE N° 048  
Monsieur, Mire RASOTONDRAJERY Solohy Rovelonana, PRESIDENT du Tribunal de  
Commerce d'Antananarivo,  
Vu la requête qui précède et les motifs y énoncés,  
Entendu les pièces produites à l'appui,  
Rituel de la créance commerciale par certains en son principe et que son  
recouvrement se trouve en péril en raison de son importance et de son arriéré;  
Vu les dispositions des articles 651 et suivants, 721 et suivants du code de  
procédure civile ;  
Autorisons la Société GUILIN CEKE COMMUNICATION EQUIPMENT Co, LTD, à  
prélever le solde de tous les comptes bancaires inscrits au nom du sieur  
RANDRIAMAROMANANA Vonjy Todisoa, auprès de toutes les Agences des Etablissements  
bancaires ou organismes financiers (BMO, BVV-56, BOA, BNI-CL, UCB, BSM, CMB, BICM,  
ACCES BANQUE, MICROCRED...Etc) se trouvant dans tout le territoire de la République de  
Madagascar, et ce, pour avoir sûreté et garantie de sa créance commerciale évaluée  
provisoirement à la somme de 421.962 USD ou de son équivalent en Ariary suivant les cours  
des devises ;  
Autorisons également la requérante à procéder à la saisie conservatoire sur tous  
les biens, meubles, effets mobiliers matériels (notamment des tout genre et véhicules appartenant  
ou pouvant appartenir au sieur RANDRIAMAROMANANA Vonjy Todisoa et de l'Entreprise vue  
Madagascar se trouvant dans son domicile ou entre les mains des tiers dans tout le territoire  
de la République de Madagascar, et ce, pour avoir sûreté et garantie de sa créance  
commerciale évaluée provisoirement à la somme de 421.962 USD ou de son équivalent en  
Ariary suivant les cours des devises ;  
Disons que la requérante devra faire la signification, introduire l'assignation en  
validité de la saisie-arrest conformément à l'article 565 du code de procédure civile et  
introduire l'assignation en validité de la saisie-conservatoire dans un délai de DEUX MOIS ;  
Qu'il nous en sera référé en cas de difficultés ;  
Fait à notre cabinet, le vingt-trois février deux mil dix-sept .

Christian F. RAOELINA  
Avocat au Barreau de Madagascar  
Lot 4, Villa Malindala  
Bourgeois Point  
TOAMASINA-01

REQUETE AFIN D'ORDONNANCE

A Monsieur le PRESIDENT du Tribunal de Première Instance  
d'Antananarivo.

La société GUILIN CEKE COMMUNICATION EQUIPMENT Co, Ltd ayant son siège  
social au D-04, INFORMATION INDUSTRIAL PARK, QIXING DISTRICT, GUILIN,  
GUANGXI CHINA représentée par son Mandataire et Avocat conseil, M. Christian F.  
RAOELINA, Avocat au Barreau de Madagascar, villa Malindala lot 4, rue Pasteur  
TOAMASINA ;

A RESPECTUEUSEMENT L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

Que suivant les accords de partenariat du 20 novembre 2013, il a été convenu que la société  
GUILIN CEKE Communication Equipment Co, Ltd envoyait des matériels et Equipements  
de communication d'une valeur de 421.962.000 USD à l'Entreprise Individuelle Vue  
Madagascar inscrite au nom de sieur RANDRIAMAROMANANA Vonjy Todisoa domicilié  
au lot IAF 122A Antananarivo Antananarivo ;

Que jusqu'à présent aucun versement n'a été effectué par la société Vue Madagascar ou par le  
sieur RANDRIAMAROMANANA Vonjy Todisoa alors que les matériels et équipements de  
la valeur de 421.962.000 Dollars USD ont été bien reçus par l'Entreprise Vue Madagascar et  
sieur RANDRIAMAROMANANA Vonjy Todisoa ;

Que pire encore malgré le non-paiement des prix des matériels et équipements de  
communication par l'Entreprise Vue Madagascar ou du sieur RANDRIAMAROMANANA  
Vonjy Todisoa, ce dernier s'est permis encore de créer une autre Entreprise Audiovisuelle et  
d'acheter plusieurs voitures à son propre compte ;

Que pour des raisons inconnues et à l'insu de la société GUILIN CEKE COMMUNICATION  
EQUIPMENT Co, Ltd, sieur RANDRIAMAROMANANA Vonjy Todisoa a vendu son  
entreprise audiovisuelle et plusieurs voitures lui appartenant et de l'entreprise Vue  
Madagascar alors qu'il reste insolvable et ne donne plus aucun signe de vie ;

Que la mauvaise foi du sieur RANDRIAMAROMANANA Vonjy Todisoa est manifestement  
constatée ;

Qu'il y a donc incontestablement détournement des biens d'autrui et des biens de la société  
GUILIN CEKE COMMUNICATION EQUIPMENT Co, Ltd de la part du sieur  
RANDRIAMAROMANANA Vonjy Todisoa et ce au profit de son compte personnel ;

Que pour protéger ses intérêts et de ses biens, la société GUILIN CEKE  
COMMUNICATION EQUIPMENT Co, Ltd, n'a donc plus d'autres ressources que de  
s'adresser à justice.

en ce moment aussi qu'elles sont menacées d'enlèvement quand VONJY, le plaignant, ne  
se rend pas devant lui et ne paye pas son argent.  
En date du 03 février 2017, Me CHRISTIAN RAOELINA, accompagnée de  
Lieutenant 20, sont venus à Antananarivo Antananarivo lot IAF 122, domicile de  
RANDRIAMAROMANANA Michel, père du plaignant, pour chercher VONJY. Quand ils  
n'ont pas vu VONJY, Me CHRISTIAN RAOELINA a exigé encore les biens du plaignant  
tout en profitant des menaces et signatures en disant "REBA-SOLA ITY FA REHEFA TSY  
HANOVA VOLA IZY DIA ARAVO DAHOLO NY FIARA SY NY TRANO". Et le lieutenant 20  
d'ajouter qu'il va procéder à des arrestations des proches de VONJY si VONJY ne  
comparaît pas.  
En date du 06 février 2017, la députée NIRINA RAVELOHANTRA, a rencontré les  
parents de VONJY pour extorquer de l'argent en se disant en connaissance des collets  
qui peuvent régler leur problème avec HOUCINE. La députée a fait savoir que Me  
RAOELINA se chargera du côté juridique tandis que HOUCINE s'engagea de l'occuper  
financé quand VONJY parviendrait à ne pas payer ses dettes.  
En date du 17 février 2017, Députée NIRINA, les parents de VONJY et HOUCINE  
ont dialogué par téléphone et c'était en ce moment que HOUCINE harcèle ses parents pour  
payer l'argent ou bien en échange, le véhicule et maison.  
En date du 28 février 2017, une quinzaine de gendarme commandé par  
provisoirement son domicile, VONJY n'a pas été capturé et sont rentrés bredouilles après  
avoir proféré des propos grossiers.  
Le plaignant rétorque que Me RAOELINA et HOUCINE sont de connivence pour  
extorquer de l'argent des parents de VONJY. Députée NIRINA est commandée aussi par  
les Me RAOELINA et Houcine pour convaincre les parents à honorer leur dette.  
Le plaignant informe en plus que HOUCINE et certains sont capables d'enlever  
ses parents et lui car ce sont des hommes armés, agressifs et proche des dirigeants. C'est  
ainsi qu'il porte plainte pour extorsion de fonds, menace de mort et usurpation de titre et  
menace de kidnapping. Des témoins sont évidemment entendus.

Le nom Houcine est maintes fois prononcé mais rien ne prouve sa présence physique  
effective aux yeux de la loi

*Houcine Raboisson - Hely Raboisson - Elie Raboisson - Hery Raboisson*  
*Antananarivo - Madagascar*

VC M G Fallaivo Ambandia - Route Circulaire - Antananarivo

1263/PRT/17 du 09 mai 2017  
03/05/17

Madame Le Procureur de la République  
Près le Tribunal de Première Instance  
ANTANANARIVO

**Objet:** Plainte contre  
- de Sieur Houcine Yerres ARFA domicilié Ambokandria Antananarivo II  
- et contre X

Madame le Procureur,

RANDRIAMAROMANANA Vonjy Todisoa Lot IAF 122 à Antananarivo (Subdistricto ANTANANARIVO 102) résidant domicilié en l'état de ses Conscils, Mes Ratsisonn Avocat au Barreau de Madagascar - Antananarivo.

**PORTE PLAINTÉ** contre :  
- le sieur Houcine Yerres ARFA domicilié Ambokandria Antananarivo II  
- et contre X pour extorsion de fonds, menace de mort, en face et tentative de kidnapping, faux usage de faux et usurpation de titre :

Attendu que pour tous ces faits qui risquent d'être d'actualité et dont le litige est très long, le plaignant sollicite Madame Le Procureur de la République, à ce que des enquêtes soient menées contre le sieur Houcine Yerres ARFA et ses complices car les faits qu'il a subi sont de nature à porter de faux préjudices au plaignant et à sa famille qui vivent dans la plus permanente et sans préjudice de tout enlèvement à tout moment et de toutes les manières qu'il subit au quotidien.

Veuillez agréer, Madame le Procureur, l'assurance de nos salutations distinguées.

**POUR PLAINTÉ RESPECTUEUSE**

*L. Raboisson*  
Antananarivo, le 09 mai 2017

6215-03/17  
BOIT-TRANSMIS  
A  
20 ce 17  
938

Madame le Procureur de la République près le Tribunal de Première Instance à Antananarivo.

**OBJET :** Dossiers constitués relatifs à l'exécution du S.T. N°1263-PRT/17 du 09 Mai 2017 émanant de Madame le Procureur de la République près le Tribunal de Première Instance portant plainte du sieur RANDRIAMAROMANANA Vonjy Todisoa contre le sieur HOUCINE Yerres ARFA et X pour extorsion de fonds-menace de mort, menace et tentative de kidnapping - faux et usage de faux-usurpation de titre et de fonction